



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ÉRABLE  
VILLE DE PLESSISVILLE

## AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT **026-24**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 14 juin 2024, le *Règlement 026-24 Relatif aux travaux de réfection du rang du Golf (suite seg. 39) et prévoyant un emprunt de 2 325 200 \$.*

QUE ledit règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 25 juin 2024.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 11 juillet 2024

La greffière,

**ME GENEVIÈVE FERLAND LAMONTAGNE**